

L'an deux mil douze, le vingt sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Pour les délibérations 1 à 3

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 14 (M. SABOURIN ne vote pas étant impliqué personnellement par ces délibérations)

Pour les délibérations 4 à 8

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 19 avril 2012

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, GUYON Sophie, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Secrétaire de séance : VIVIER Sylvie

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2012 : est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

2012-04-01 : Désaffectation d'une partie de la voirie VC1u située entre la place St Vincent et les bâtiments scolaires (le long des parcelles AD175 et AD 176), d'une partie de l'Impasse Beausoleil VC24u

Suite aux travaux de réaménagement des locaux scolaires, trois propriétaires riverains se sont manifestés pour se porter acquéreurs d'une partie de la voirie située entre la place St Vincent et les bâtiments scolaires (le long des parcelles AD175 et AD 176), d'une partie de l'Impasse Beausoleil

Monsieur le Maire fait état du souhait des habitants.

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de désaffecter une partie de la voirie VC1u située entre la place St Vincent et les bâtiments scolaires pour une surface 25 ca
- de désaffecter une partie de l'impasse Beausoleil VC24u pour une surface 11 ca
- d'autoriser Monsieur le maire à procéder à une enquête publique et désigner un commissaire enquêteur
- d'autoriser Monsieur le maire à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire

2012-04-02 : Modalités de cession des parcelles désaffectées

Monsieur le maire expose aux membres du conseil, qu'après désaffectation des parcelles mentionnées dans la délibération précédente, il y a obligation de procéder à une enquête publique, avant cession ;

La procédure sera lancée prochainement et Monsieur le maire propose au conseil de décider d'ores et déjà des modalités de la vente.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le tarif de cession du terrain à 0,50 € le m²
- d'imputer les frais d'acte à la charge des acquéreurs

Cette cession fera l'objet d'une nouvelle délibération, à l'issue de l'enquête publique.

2012-04-03 : Division et cession de la parcelle AD 195

Les acquéreurs potentiels des parcelles désaffectées se sont également manifestés pour acheter une partie de la parcelle AD 195.

Monsieur le Maire fait état du souhait des habitants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte des demandes d'acquisition à

- Isabelle THIN – 32 rue René Leroy – Souché – 79000 NIORT et Christophe THIN – 18 rue de la Mothe – 79400 NANTEUIL pour 23 ca
 - Arnaud et Céline MOUILLET – 1 Place St Vincent – 79400 EXIREUIL pour 22 ca
 - Jean-Luc et Nadia SABOURIN - 1 Impasse Beausoleil – 79400 EXIREUIL pour 67 ca
- de valider le prix de vente à 0,50 € le m²,
 - d'imputer les frais d'acte à la charge des acquéreurs
 - d'autoriser Monsieur le maire à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire

2012-04-04 : Evaluation des risques professionnels, mise en place du document unique

Afin d'assurer au mieux la protection de la santé et la sécurité des agents, la commune, par l'intermédiaire du préventeur intercommunal de la communauté de communes d'Arc en Sèvre, a effectué l'évaluation des risques professionnels et rédigé le document unique.

L'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) consiste à identifier et à classer les risques liés aux activités professionnelles dans la collectivité en vue de mettre en place des actions préventives et correctives efficaces pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents territoriaux. Ces mesures permettent d'éliminer ou de réduire les risques et d'améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Le comité hygiène et sécurité départemental a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 mars dernier sous réserve du suivi des préconisations du service prévention du centre de gestion.

Ce document est à mettre à jour au minimum tous les deux ans ou à chaque modification.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place du "Document unique"

2012-04-05 : Attribution des subventions

Monsieur le Maire rappellera qu'une somme de 6 000 € a été inscrite au budget "Commune" 2012, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations" et demandera à Sophie GUYON de proposer des attributions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions comme suit à l'unanimité :

Organismes	Subvention 2012
A.D.F.A.E. (familles d'accueil d'enfants)	50,00 €
AFSEP (assoc. scléroses en plaques)	50,00 €
AIDES 79 (lutte contre le sida)	50,00 €
AMF Force T (Téléthon)	300,00 €
Amis de l'hôpital	100,00 €
APE Exireuil	500,00 €
APE Logis de Villaines	180,00 €
Ass. des paralysés de France (79) APF	50,00 €
Ass. Valentin Haüy - Deux-Sèvres (au service des aveugles)	30,00 €
Cercle de voile de la Touche Poupard	100,00 €
Chambre des métiers des Deux-Sèvres	215,00 €
CLIC du Haut Val de Sèvre	100,00 €
Conciliateurs de justice	70,00 €
COSEME	1 500,00 €
Croix Rouge	50,00 €
École de musique de St Maixent	100,00 €
EMF	100,00 €
FNATH 79	50,00 €
Foot de Ste Eanne	100,00 €
France Alzheimer Deux-Sèvres	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Resto du cœur	150,00 €
Rout'avec toit	50,00 €
Running Club du St Maixentais	50,00 €
Secours catholique St Maixent	50,00 €
Secours populaire	50,00 €
SASM Judo Jujitsu	100,00 €
SEP Concorde	200,00 €
Un Hopital pour les enfants	100,00 €
TOTAL :	4 645,00 €

2012-04-06 : Signature de la convention GEREDIS

Pour le raccordement des futurs bâtiments scolaires, la ligne existante n'est pas assez puissante ;
Vu que GEREDIS ne prend pas en charge la modification de la ligne existante (rue et impasse Beausoleil) et demandera une participation financière à la commune d'Exireuil ;
Vu le devis de GEREDIS ;
Vu l'avis en questions diverses du Conseil municipal du 8 janvier 2011 décidant de donner une suite favorable au devis de GEREDIS ;
Vu l'urgence des travaux ;

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de régulariser la signature de la convention de servitude pour le passage d'un réseau électrique souterrain du 28 mars 2011, du fait de la réception tardive de cette convention.

2012-04-07 : Demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36 Kva

Suite à la demande de raccordement de la Commune pour les locaux scolaires, GEREDIS Deux-Sèvres propose un "contrat d'électricité – tarif jaune".

Après en avoir délibéré, le conseil, décide à l'unanimité :
• d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat

2012-04-08 : Construction de locaux scolaires - Avenant n°1 au Lot 1

Monsieur le Maire présente une proposition rectificative des travaux de construction de locaux scolaires, sur le lot 1 (VRD-ABORDS-RESEAUX), marché du 9 septembre 2011, notifié le 20 octobre 2011 avec l'entreprise M RY – 20 Boulevard Bernard Palissy – BP 53 – 79200 PARTHENAY - montant initial du marché : 62505,40 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte cette modification de travaux pour un montant de 914,48 € HT (soit + 1,46% du marché initial), ce qui porte le marché du lot 3 à 63 419,88 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Exireuil, le 30 avril 2012
le maire,
Jérôme BILLEROT*